

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT		surface du lot / de l'îlot [ares]	
surface d'emprise au sol [m ²]	min. max.	min. max.	min. max.
surface de scellement du sol [m ²]	min. max.	min. max.	min. max.
type de toiture	min. max.	min. max.	min. max.
type, disposition et nombre des constructions	min. max.	min. max.	min. max.
hauteur des constructions [m]	min. max.	min. max.	min. max.

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- - - délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- - - terrain existant
- - - terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III... nombre de niveaux pleins
- +1.2...R nombre de niveaux en retrait
- +1.2...C nombre de niveaux sous combles
- +1.2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- h-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%>z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation de la pente

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- lot existant
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

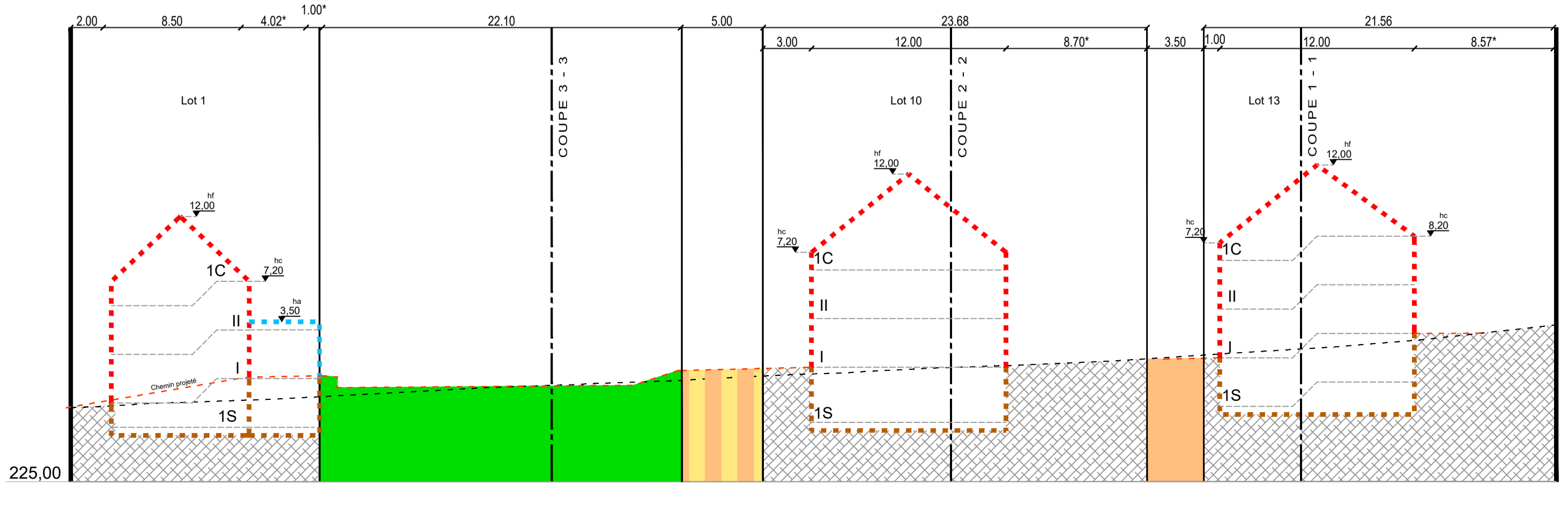
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- terrains issus du domaine communal restant domaine public communal
- construction existante
- canalisation pour eaux mixtes existante
- bouches d'égout
- construction destinée au logement abordable
- cotes à respecter
- cotes indicatives à adapter en fonction de la profondeur réelle de la parcelle, une fois le morcellement effectué
- espace pavé



COUPE 7 - 7



Contenance de la zone (MIX-v) soumise à un PAP "Nouveau quartier" : 45,26 ares
Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT 1	3,36 ares	LOT 2	2,32 ares	LOT 3	2,34 ares
-	151	-	93	-	93
219	1-mj	-	170	1-mj	-
12 (30-42)	hc - 7,20 hf - 12,00	-	12 (30-42)	hc - 7,20 hf - 12,00	-

LOT 4	2,07 ares	LOT 5	2,27 ares	LOT 6	2,07 ares
-	84	-	96	-	87
162	1-mj	-	165	1-mj	-
12 (30-42)	hc - 7,20 hf - 12,00	-	12 (30-42)	hc - 7,20 hf - 12,00	-

LOT 7	2,18 ares	LOT 8	2,46 ares	LOT 9	2,03 ares
-	87	-	96	-	110
165	1-mj	-	190	1-mb	-
12 (30-42)	hc - 7,20 hf - 12,00	-	12 (30-42)	hc - 7,20 hf - 12,00	-

LOT 10	2,36 ares	LOT 11	2,35 ares	LOT 11a	0,16 ares
-	96	-	94	-	0
190	1-mb	-	138	1-mb	-
12 (30-42)	hc - 7,20 hf - 12,00	-	12 (30-42)	hc - 7,20 hf - 12,00	-

LOT 11b	0,16 ares	LOT 12	1,42 ares	LOT 12a	0,16 ares
-	0	-	90	-	0
16	-	-	126	1-mb	-
-	-	-	12 (30-42)	hc - 7,20 hf - 12,00	-

LOT 12b	0,14 ares	LOT 13	1,42 ares	LOT 13a	0,16 ares
-	0	-	90	-	0
14	-	-	126	1-mb	-
-	-	-	12 (30-42)	hc - 7,20 hf - 12,00	-

LOT 13b	0,14 ares	LOT 14	2,35 ares
-	0	-	94
14	-	-	184
-	-	-	12 (30-42)

Indice	Dessinateur	Date	Contrôleur	Modification
a	TMO	29.04.2025	MUR	Modification suite à avis de la Cellule
b	TMO	21.06.2025	MUR	Modification suite à avis de la Commune

N° CAD: 201058-13-000 001b.dwg		maître d'ouvrage:		Dessinateur + date + signature:	
SOLARIS PROJECT S.à.r.l		CBO		31.10.2023	
Projet:		PAP "Rue de Helmdange" à Helmdange, commune de Lorentzweiler		Contrôleur + date + signature:	
Objet:		Vue en plan et coupe 7-7		TMO	
				31.01.2024	
				Responsable + date + signature:	
				MUR	
				31.01.2024	
				Echelle:	
				1 : 250	
				Plan:	
				201058-13-000 001b	

best INGENIEURS-CONSEILS

Bureau d'Etudes et de Services Techniques
best ingénieurs-conseils +352 34 90 90
2, rue des Sapins best@best.lu
L-2513 Senningerberg www.best.lu

ISO 9001